

Le 6 mai 2021

**Décision de la Présidente n°
21-2021**

Objet :

Attribution du marché pour la
création d'un carrefour à feux
tricolores à Chaponost

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DE LA PRÉSIDENTE DE LA CCVG

**La Présidente de la Communauté de Communes de la Vallée du
Garon,**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Code de la Commande publique,
- Vu la délibération n°2020-25, en date du 6 juillet 2020, relative aux délégués consenties en application des dispositions des articles L.5211-9 et L.5211-10 du CGCT ;
- Vu la consultation lancée par courrier en date du 12 avril 2021 auprès de 3 entreprises,
- Ont été réceptionnées 2 offres à la date limite de remise des offres fixée au 4 mai 2021 à 12 heures,
- Considérant le résultat de l'analyse des offres établie selon les critères pondérés définis dans le courrier de consultation,

DECIDE

Article 1 : d'attribuer le marché pour la création d'un carrefour à feux tricolores à Chaponost à l'entreprise BALTHAZARD sise parc d'activités les Chênes, route de Tramoyes, les Echets, 01700 MIRIBEL pour un montant de 20 503,90 € HT.

De signer le marché et tous documents nécessaires à sa bonne exécution.

Article 2 : Le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier Principal d'Oullins sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

**Communauté de Communes de
la Vallée du Garon**

Parc d'activités de Sacuny
262 rue Barthélémy Thimonnier
69530 Brignais

Tél. 04 72 31 78 72
contact@cc-valleedugaron.fr

Article 3 : Conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision au Conseil Communautaire.

Fait à Brignais,

La Présidente, Françoise GAUQUELIN